

SESSION DU 6 MARS 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 2 mars 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 6 mars 2020 à 19 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Claudine MOULIN, Gérard AMY, Evelyne LAFEUILLE, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité.

→ Adhésion Eure-et-Loir Ingénierie pour une assistance administrative et juridique :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier d'une assistance administrative et juridique,
- **APPROUVE** les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **S'ENGAGE** à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

→ Comptabilité / Régularisation : Durée d'amortissement – Travaux d'inspection télévisée sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales :

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'amortir sur 2 ans les travaux d'inspection télévisés réalisés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en 2016 pour un montant de 1 462,42 € et enregistrés au compte 21532 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires aux écritures d'amortissement seront inscrits au budget primitif 2020.

→ Fonds de Concours 2020 : Création de voirie impasse Saint-Louis :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu en 2019 de créer une voirie (sur le chemin rural n°35) pour desservir les nouveaux lots à bâtir et d'aménager les trottoirs et les entrées charretières.

Le montant du devis de l'entreprise TPCI s'élève à 37 157 € H.T.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Chartres Métropole dans le cadre du fonds de concours 2020 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 11 147 €.

La séance est levée à 20h10.

* * * * *